INFORMATION IMPORTANTE A DESTINATION DES MAITRES

(Information du 25 mars 2009 en provenance de la FFN)

Bonjour,

Nous vous informons qu'il a été décidé que l'envoi des engagements pour les compétitions internationales Maîtres devra désormais passer **impérativement** par la Fédération Française de Natation.

Les clubs devront faire parvenir leur dossier d'engagements complet ainsi que le règlement financier (chèque libellé à l'ordre de la F.F.N.) à :

Fédération Française de Natation

Département des Maîtres

148 avenue Gambetta

75980 PARIS Cedex 20

La F.F.N. se chargera d'envoyer à l'organisateur l'ensemble des engagements et effectuera un virement global du montant à l'organisateur.

Ce nouveau mode de fonctionnement sera mis en place dès les Championnats d'Europe des Maîtres qui auront lieu à Cadix du 15 au 21 septembre 2009.

La date limite d'engagements par l'organisateur étant fixée au mercredi 1er juillet 2009, nous demandons aux clubs de bien vouloir nous envoyer l'ensemble de leur dossier pour le mercredi 17 juin 2009.

Tout dossier arrivant après cette date ne sera pas pris en compte, les dossiers envoyés directement à Cadix non plus.

Une information à ce sujet sera mise courant semaine prochaine sur le site fédéral mais nous vous remercions également de bien vouloir faire passer l'information auprès de vos comités départementaux ainsi que de vos clubs.

Comptant sur votre collaboration.

Bien cordialement.

Sophie LARDILLAT

Assistante au Département des Systèmes d'Information

Assistante au Département des Maîtres